

Les difficultés rencontrées par
les porteurs de projets des
deux premières éditions et
conseils pour les éviter

Méconnaissances de leur circuit administratif

- Manque d'implication des personnes décisionnaires dans les institutions,
- Méconnaissance des délais propres à leur institution,
- Identification d'une personne référente administration et finance pour le projet,
- Méconnaissance du processus de validation des dépenses

Il est fortement recommandé de:

- Impliquer très en amont les décideurs au sein de vos institutions et les sensibiliser sur le projet,
- Maîtriser votre circuit de signature et anticiper en sensibilisant les acteurs de ce circuit sur le projet et ses échéances,
- Connaître les délais moyens de signature au sein de votre institution,
- Identifier une personne au sein de l'organisation pour aider à la gestion du projet (collecte des justificatifs, relations avec les services support pour faciliter la mise en œuvre administrative et financière).

Non prise en compte de l'environnement de mise en œuvre du projet

- Adaptation au contexte africain et français,
- Non implication du poste diplomatique,
- Difficultés de prise en main des termes contractuels et du manuel de procédures,
- Manque d'anticipation

Nous vous conseillons:

- De co-construire le budget en prenant en compte les réalités de mise en œuvre en Afrique notamment en ce qui concerne les délais , la capacité de collecter des justificatifs de dépenses, le respect de la réglementation française en matière de dépense)
- D'impliquer en amont le poste qui est un facilitateur fortement apprécié par les porteurs de projets en cas difficultés et plus généralement pour la réussite des projets,
- De bien prendre en main le manuel de procédure qui encadre la vie du projet et demeure une bonne ressource pour vous guider dans la gestion de votre projet,
- D'anticiper au maximum tous les jalons du projet (signature des conventions, mise à disposition des fonds, rétrocession des fonds aux partenaires) ;la collecte des données pour remise des rapports , les renouvellements de financement, les modifications de budgets, la clôture du projet

Rôle de FEI

- Le MEAE délègue à FEI la gestion du fonds ADESFA qu'il finance,
 - FEI n'est pas le gestionnaire des projets,
 - FEI est le relais des doléances auprès du MEAE
- FEI ne dispose pas de fonds dès la sélection des projets pour les redistribuer. Il reçoit un pourcentage à la signature de la convention avec le MEAE, cette somme permet de financer la 1ere avance. Les avances sont renouvelables aux établissements à condition que FEI reçoive à son tour la part restante du financement en N+1,
 - FEI accompagne et conseille les porteurs de projets,
 - Un FEI est facilitateur pour la réussite du projet,